

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Procès-verbal de la réunion du 08 mai 2024

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 27 mars 2024 (matin), de la réunion du 27 mars 2024 (après-midi) (ECB, EPEET) et de la réunion jointe du 18 avril 2024 (ECB, EPEET)
2. 8350 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement
 - Désignation d'un Rapporteur
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Examen des avis respectifs de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Salariés et du Syvicol
3. 8362 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2022)
 - Examen du rapport d'activité en vue de l'élaboration d'une prise de position
4. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Jeff Engelen, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella, M. David Wagner, Mme Joëlle Welfring

M. Ben Polidori, observateur délégué

M. Serge Wilmes, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Georges Gehl, M. Tom Uri, du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Mme Rachel Moris, Mme Christine Thinnès, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Christophe Hansen, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 27 mars 2024 (matin), de la réunion du 27 mars 2024 (après-midi) (ECB, EPEET) et de la réunion jointe du 18 avril 2024 (ECB, EPEET)

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

2. 8350 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement

Monsieur Christophe Hansen est nommé Rapporteur.

Monsieur le Ministre présente le projet de loi, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document parlementaire afférent.

En bref, le projet a pour objet de modifier la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement, ceci dans le but de prolonger jusqu'au 30 juin 2024 certaines mesures ponctuelles d'aides dans le domaine du logement (« *Klimabonus Wunnen* »), introduites suite aux négociations tripartites de septembre 2022.

*

Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Suite à une question afférente de Madame Claire Delcourt (LSAP), il est précisé que les entreprises ont, dans certains cas, du mal à suivre les demandes de la clientèle. Ainsi, par exemple, les pompes à chaleur et les panneaux photovoltaïques connaissent un tel succès qu'il existe un important délai entre la commande et la livraison. Quant à la capacité de l'Administration de l'environnement de traiter les demandes d'aides financières pour les installations techniques, beaucoup de progrès ont été réalisés ces derniers mois et les délais ont été considérablement raccourcis. Pour autant, à nouveau pour les pompes à chaleur et les panneaux photovoltaïques, les délais restent élevés (environ 12 mois).

Suite à une autre question de sa part relative aux installations photovoltaïques sur les bâtiments publics, Monsieur le Ministre rappelle que l'accord de coalition prévoit que « le Gouvernement dotera, dans la mesure du possible, tous les bâtiments publics d'installations photovoltaïques et accélérera davantage leur assainissement énergétique afin d'atteindre l'objectif de neutralité climatique de toutes les administrations publiques au plus tard en 2030 ». Il souligne cependant qu'une collaboration interministérielle est indispensable, alors que plusieurs ministères sont responsables en la matière : les installations sur les bâtiments communaux (jusqu'à 30 kW) tombent dans le programme de subvention du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, tandis que les installations sur les autres bâtiments publics sont du ressort du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) fait référence à l'avis de la Chambre de Commerce qui estime « qu'il serait opportun d'assurer une visibilité à plus long terme sur les aides concernées, en assurant une communication claire et en amont au sujet de leur durée et de leur prolongation le cas échéant ». Elle rejoint cet avis en recommandant d'instaurer des délais plus longs pour une meilleure prévisibilité, à la fois pour les entreprises et les ménages. Elle souhaite en outre

savoir si, tel qu'annoncé dans l'exposé des motifs du projet de loi, le Gouvernement a procédé « à une évaluation des subventions existantes quant à leur praticabilité, efficacité et accessibilité sociale en vue de leur prolongation et, le cas échéant, adaptation afin de soutenir et encourager davantage les citoyens à rénover leur logement » et si, le cas échéant, les résultats de cette évaluation sont déjà disponibles. Madame Claire Delcourt se joint à la prise de position de Madame Joëlle Welfring, de même que Monsieur Jeff Engelen (ADR) qui se demande d'ailleurs s'il ne serait pas de mise d'amender le texte du projet de loi afin de prolonger au-delà du 30 juin 2024 les dispositions qui y sont prévues.

Si Monsieur le Ministre se déclare entièrement d'accord au sujet du besoin en prévisibilité, il explique cependant que l'évaluation du système actuel est encore en cours. À ce stade, il ne peut donc pas se prononcer, alors que le Conseil de Gouvernement devra d'abord prendre une décision en la matière.

Madame Joëlle Welfring, à qui se rallie Madame Claire Delcourt, prend note du fait qu'aucune information supplémentaire ne peut à ce stade être fournie. Elle demande qu'une réunion soit organisée dans les meilleurs délais dès qu'une décision aura été prise par le Conseil de Gouvernement.

Monsieur David Wagner (déi Lénk) fait référence à l'avis de la Chambre des Salariés qui revendique l'introduction d'un instrument de préfinancement en estimant que « l'absence de préfinancement de la part de l'Etat risque de freiner les progrès en matière d'assainissement énergétique du parc immobilier luxembourgeois » et souhaite savoir si le Gouvernement entend introduire un tel instrument. Monsieur Franz Fayot (LSAP) s'interroge également sur la mise en place d'un tel système de tiers payant.

Monsieur Serge Wilmes répète que tous les points évoqués dans les questions et commentaires de Mesdames et Messieurs les Députés sont des points sur lesquels le Gouvernement réfléchit : plusieurs *scenarii* sont actuellement en discussion et le Conseil de Gouvernement prendra une décision dans les prochaines semaines. Une communication sera faite dès que cette décision aura été prise.

Madame Françoise Kemp (CSV) s'interroge sur les problèmes de traitement, par l'Administration de l'environnement, des dossiers incomplets et sur le besoin de digitalisation pour réduire la proportion de tels dossiers. Elle est d'avis qu'il est essentiel de simplifier les procédures. Dans le même contexte, Madame Joëlle Welfring rappelle que le Gouvernement précédent avait fait réaliser, par l'Administration de l'environnement, une étude en vue d'identifier les potentiels de simplification, focalisée sur l'analyse des textes réglementaires afférents. Les représentants du Ministère informent qu'au cours des dernières années les régimes ont d'ores et déjà évolué vers une simplification.

Suite à une intervention de Monsieur Paul Galles (CSV) et à une autre de Monsieur Ben Polidori (Piraten), il est précisé que les subsides ne sont pas le seul critère à prendre en considération afin d'encourager davantage les citoyens à rénover leur logement. Il existe en effet beaucoup d'autres aspects sur lesquels il faut intervenir. Outre l'aspect social et la simplification administrative mentionnés ci-avant, il s'agit également de réduire les délais de traitement et de permettre au marché de s'adapter à la forte demande de certains produits. En outre, selon Monsieur Serge Wilmes, les progrès en la matière dépendent aussi de questions pratiques. Il cite l'exemple de l'installation des pompes à chaleur qui ne serait pas toujours faite correctement et mènerait une certaine frustration dans le chef des citoyens. Pour cette raison, il souhaite mettre en place, par le biais d'un règlement grand-ducal, une « réception obligatoire », afin de constater que l'installation a été faite selon les règles de l'art.

Suite à plusieurs questions de Messieurs Jeff Boonen (CSV) et Franz Fayot relatives à la nécessité de renforcer les infrastructures énergétiques en vue du déploiement des énergies

renouvelables et au regard de l'impossibilité de Monsieur Serge Wilmes de parler au nom de Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, il est proposé d'organiser une réunion jointe avec la Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme afin de traiter ces points plus en détail.

Madame Joëlle Welfring rappelle que, lors de la réunion du 13 mars dernier, elle avait souhaité recevoir des informations sur le projet *Zesumme renovéieren*, lancé à Differdange et qu'il lui avait été répondu que dès qu'ils seraient disponibles, les détails sur ce projet seraient fournis et que le sujet ferait l'objet d'une prochaine réunion. Pour finir, elle ajoute avoir posé deux questions parlementaires¹ le mois dernier et aimerait recevoir une réponse à ces questions au plus vite.

*

Les membres de la Commission examinent l'avis du Conseil d'État qui, hormis quelques remarques d'ordre purement légistique, n'émet aucune observation à l'endroit du texte du projet de loi.

Le point relatif à l'examen des avis respectifs de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Salariés et du SYVICOL n'a pas été abordé.

3. 8362 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2022)

Par courrier du 12 mars 2024 la Commission a été invitée à communiquer une prise de position au sujet du rapport d'activité cité sous rubrique à la Commission des Pétitions.

Les membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité examinent ledit rapport d'activité et notent qu'un administré s'est adressé à l'Ombudsman suite au rejet par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable de sa demande en obtention d'un accord de principe en vue du paiement d'une aide financière pour l'assainissement énergétique de sa maison.

En effet, l'accord de principe lui a été refusé, alors que la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement prévoit que l'assainissement doit, dans le cas d'une mesure unique, faire l'objet d'un accompagnement d'un conseiller en énergie ou être réalisé par une entreprise agréée au titre de la loi du 21 avril 1993 et alors que l'administré n'avait pas eu recours à un conseiller en énergie avant la réalisation des travaux, au regard de l'urgence des travaux à réaliser.

L'administré ayant pourtant pris contact avec le Ministère avant le début des travaux, il n'a pas pu être renseigné sur la procédure à suivre car, avant l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 7 avril 2022 déterminant les mesures d'exécution de la loi précitée du 23 décembre 2016, il existait un vide juridique, de sorte qu'il n'était pas certain si le législateur envisageait de modifier les conditions en vue de l'obtention d'une aide financière.

Le Ministère a initialement rejeté les arguments développés par le réclamant. L'Ombudsman est alors intervenu auprès de la Ministre pour discuter de ce dossier et pour lui demander de prendre en considération le fait que l'administré n'avait commis aucune faute et qu'il s'était informé

¹ Questions écrites n° 604 concernant le régime d'aides financières « Klimabonus Wunnen » et n° 605 concernant le régime d'aides financières « Klimabonus Mobilité »

auprès du service compétent pour connaître les conditions à remplir pour obtenir l'aide financière.

Face à ces arguments, la Ministre est revenue sur sa position et a fait droit à la demande en obtention d'un accord de principe au réclamant.

La Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité salue l'approche retenue par le Ministère.

Cette prise de position sera transmise à la Commission des Pétitions.

4. **Divers**

Il sera donné suite aux demandes de la sensibilité politique *déi gréng* de convoquer une réunion avec la Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme afin d'y discuter, d'une part, de la prolongation éventuelle de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom 1 et, d'autre part, de l'adaptation de l'objectif national en matière d'efficacité énergétique dans le cadre des travaux de mise à jour de la version finale du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) au cours de la réunion jointe du 16 mai prochain. Comme évoqué ci-avant, un point sur la nécessité de renforcer les infrastructures énergétiques en vue du déploiement des énergies renouvelables sera en outre ajouté.

Luxembourg, le 15 mai 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact